



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2020-2025**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 25 juin 2020**

Délibération autorisant le Conseil administratif à passer les actes authentiques concernant les cessions au domaine public et les constitutions de servitudes au profit de la commune (220-20.06)

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Conseil administratif pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique ;

Vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

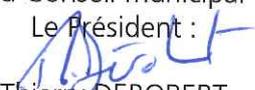
À l'unanimité, soit par 35 oui /  non /  abstentions

1. de charger le Conseil administratif de passer tous actes authentiques concernant :
  - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;
  - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;
  - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charge grevant les immeubles de celle-ci ;

- 
- d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régions publiques cantonales ;
- e) les changements d'assiettes de voies publiques communales ; à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement ;
2. cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025 ;

Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal

Le Président :

  
Thierry DEROBERT





**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2020 - 2025**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 25 juin 2020**

---

**Campagne de promotion en faveur de l'économie locale –  
Crédit budgétaire supplémentaire (221-20.06)**

Vu les circonstances exceptionnelles générées par le COVID-19 affectant brutalement tous les secteurs de l'économie et ses conséquences sur les activités commerciales ;

Vu le souhait de la Ville de Lancy de poursuivre le soutien à l'économie locale en sensibilisant la population à l'importance de privilégier les commerces locaux, afin d'assurer leur pérennité et stimuler l'économie lancéenne ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'art.30, al.1, lettre d, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par **25** oui / **7** non / **3** abstentions

1. d'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de Fr. 320'000.-- destiné à promouvoir l'économie locale ;
2. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2020, sous la rubrique 85.363 ;
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président

*Thierry DEROBERT*  
Thierry DEROBERT





**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2015 - 2020**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 25 juin 2020**

---

Examen et approbation des comptes 2019 de la  
Fondation communale pour le logement de personnes âgées (215-20.05)

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 11 juin 2019 ;

Vu les statuts de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 mai 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par **33** oui / **0** non / **2** abstentions

D'approuver les comptes 2019 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal

Le Président :

*Thierry DEROBERT*  
Thierry DEROBERT





**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2015 - 2020**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 25 juin 2020**

---

Examen et approbation des comptes 2019 de la  
Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (216-20.05)

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;  
Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 11 juin 2019 ;  
Vu les statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy ;  
Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 mai 2020 ;  
Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par 34 oui / 0 non / 1 abstentions

D'approuver les comptes 2019 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal

Le Président :

*Thierry DEROBERT*  
Thierry DEROBERT





**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2015 - 2020**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 25 juin 2020**

---

Stade de Florimont – Remplacement de la pelouse synthétique terrain « A » (213-20.05)

Vu le crédit d'investissement de Fr. 610'000.— pour le remplacement de la pelouse synthétique du terrain « A » du stade de Florimont ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 octobre 2015 et l'approbation par le département compétent le 18 décembre 2015 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 49'869.50 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 mai 2020 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par  oui /  non /  abstention

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 49'869.50 afin de couvrir le dépassement du crédit le remplacement de la pelouse synthétique du terrain « A » du stade de Florimont ;
2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 29 octobre 2015 ;



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal

Le Président :

*Thierry DEROBERT*  
Thierry DEROBERT





**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2015 - 2020**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 25 juin 2020**

---

**Square Clair-Matin –Création d'une place de jeux (213-20.05)**

Vu le crédit d'étude et de construction de Fr. 340'000.— pour la création d'une place de jeux au square Clair-Matin ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 juin 2017 et l'approbation par le département compétent le 13 septembre 2017 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 2'725.61 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 mai 2020 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

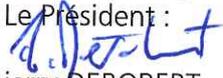
à l'unanimité, soit par  35 oui /  non /  abstention

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 2'725.61 afin de couvrir le dépassement du crédit pour la création d'une place de jeux au square Clair-Matin ;
2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 22 juin 2017 ;



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal

Le Président :

  
Thierry DEROBERT





**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2015 - 2020**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 25 juin 2020**

---

**Rénovation de l'immeuble chemin Tressy-Cordy 3 (213-20.05)**

Vu le crédit d'investissement de Fr. 3'800'000.— pour la rénovation de l'immeuble situé chemin Tressy-Cordy 3 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal des 16 octobre 2014 et 28 septembre 2017, et les approbations par le département compétent le 7 janvier 2015 et le 23 novembre 2017 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 204'028.26 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 mai 2020 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par 35 oui /  non /  abstention

d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 204'028.26 afin de couvrir le dépassement des crédits pour la rénovation de l'immeuble situé chemin Tressy-Cordy 3 ;



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal

Le Président :

*Thierry DEROBERT*  
Thierry DEROBERT





**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2015 - 2020**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 25 juin 2020**

---

**Espace Palettes (ex-Mégaron) –**  
**Construction d'un centre associatif et d'un parking souterrain**  
**et d'un abri PC sur l'esplanade de Lancy-Sud (213-20.05)**

Vu le crédit d'investissement de Fr. 30'400'000.— pour la construction d'un centre associatif, d'un parking souterrain et d'un abri PC sur l'esplanade de Lancy-Sud ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2014 et l'approbation par le département compétent le 13 novembre 2014 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 572'447.04 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 mai 2020 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par  35 oui /  non /  abstention

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 572'447.04 afin de couvrir le dépassement du crédit pour la construction d'un centre associatif, d'un parking souterrain et d'un abri PC sur l'esplanade de Lancy-Sud ;
2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 25 septembre 2014 ;



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :

*Thierry DEROBERT*  
Thierry DEROBERT





**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2015 - 2020**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 25 juin 2020**

---

Chemin Gérard-de-Ternier 12 (dépôt voirie) – Assainissement des éclairages (213-20.05)

Vu le crédit d'investissement de Fr. 98'000.— pour le remplacement de l'éclairage du 12, chemin Gérard-de-Ternier ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 24 mars 2016 et l'approbation par le département compétent le 19 mai 2016 ;

Vu le décompte final du crédit susmentionné présentant un dépassement de Fr. 23'479.91 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 mai 2020 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à l'unanimité, soit par  oui /  non /  abstention

1. d'accorder au Conseil administratif un crédit complémentaire de Fr. 23'479.91 afin de couvrir le dépassement du crédit pour le remplacement de l'éclairage du 12, chemin Gérard-de-Ternier ;
2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 24 mars 2016 ;



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal

Le Président :

*Thierry DEROBERT*  
Thierry DEROBERT



R 010/2020

## RESOLUTION

relative à l'objet suivant :

### **EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE LA FONDATION COMMUNALE IMMOBILIERE DE LANCY (FCIL)**

---

Vu le rapport d'activité de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 18 mai 2020 ;

Conformément aux statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

#### **Le Conseil municipal décide**

d'approuver le rapport d'activité 2019 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL).

R 011-A/2020

## PROJET DE RESOLUTION

au sens de l'article 34 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

### **Pour un coup d'accélérateur post-COVID-19 dans la mobilité douce à Lancy aussi**

Considérant :

- les résultats des différents scrutins favorables à la mobilité douce à Genève durant la dernière décennie, et notamment l'initiative populaire cantonale 144 « pour la mobilité douce », la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) et l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres,
- la difficulté de respecter les exigences de distances sanitaires imposées par le COVID-19 dans les transports publics, et la nécessité de limiter le report des usagers-ères des transports publics vers la voiture,
- les mesures d'aménagement provisoires mises en œuvre par l'Etat de Genève en Ville de Genève depuis le 12 mai 2020 pour sécuriser la circulation des cyclistes,
- les mesures d'aménagement provisoires en faveur des piéton-ne-s mises en œuvre par l'Etat de Genève en Ville de Genève depuis le 2 juin 2020,
- la résolution du Grand Conseil (R 921) pour le développement et le renforcement des aménagements cyclables provisoires en lien avec le COVID-19 adoptée le 5 juin 2020,
- la motion « Pour le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Lancy » votée par le Conseil Municipal de Lancy le 15 novembre 2018

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil d'Etat :

1. à mettre en œuvre sans attendre de nouvelles mesures afin de renforcer la mobilité douce sur le territoire de la Ville de Lancy,
2. à mettre en place des zones de rencontre 20 km/h, en particulier aux abords des écoles, des crèches, des places de jeu, des places et des parcs publics
3. à élargir les voies cyclables existantes partout où cela est possible,
4. à installer des feux clignotants à davantage de carrefours que ceux déjà aménagés par l'Etat de Genève, pour permettre de diminuer les temps d'attente des piéton-ne-s, leur donner la priorité sur le trafic individuel motorisé<sup>1</sup> et sécuriser leur traversée, notamment aux arrêts de tram
5. à sécuriser les carrefours pour les cyclistes (notamment par le marquage au sol, des panneaux signalant la présence des voies cyclables par des feux clignotants aux carrefours les plus fréquentés, par exemple au croisement de la route de Chancy et de la Route du Pont-Butin, le carrefour des Esserts),
6. à transformer les espaces de stationnements mixtes vélo/deux roues motorisés en réservant strictement certaines places pour les vélos - lorsque des arceaux sont déjà présents - en indiquant "vélo" au sol.

Les Verts

Parti Socialiste

Lancy, le 25 juin 2020

---

<sup>1</sup> Voir Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 27 mai 2020, COVID-19: nouveaux aménagements provisoires en faveur des piéton-ne-s, <https://www.ge.ch/document/covid-19-nouveaux-amenagements-provisoires-faveur-pieton-ne>

Exposé des motifs :

Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Bien que nous attendions avec impatience la présentation de l'étude qui a été réalisée suite à l'acceptation à l'unanimité (moins deux abstentions) de notre Conseil de la motion « Pour le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Lancy », nous souhaitons proposer des mesures urgentes liées au COVID-19.

En cette période de déconfinement, les problèmes de mobilité risquent de s'accroître au-delà de la situation d'avant la crise. La circulation automobile privée est quasiment revenue au niveau précédant la crise, alors même que de nombreuses personnes pratiquent toujours le télétravail. La fréquentation des transports publics a chuté en raison des craintes de contagion.

Fort heureusement, des mesures courageuses ont été prises par la Ville de Genève et le Conseil d'Etat, telles que l'aménagement de larges voies cyclables prises sur la circulation motorisée individuelle. Ces aménagements sont profondément démocratiques, puisqu'ils répondent aux aspirations réitérées régulièrement dans les urnes<sup>2</sup>, et logiques, pour permettre au plus grand nombre possible de personnes de se déplacer en ville dans des conditions sécurisées, fluides, et par des modes préservant la santé et l'environnement.

La résolution propose la mise en place de mesures urgentes pour limiter autant que possible le report sur la circulation motorisée individuelle des habituels-elles usagers-ères des transports publics. Elle revendique de l'ambition dans ces mesures.

En parallèle, cette résolution se veut également un soutien aux travaux actuels menés suite à l'adoption de la motion « Pour le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Lancy », qui suivent un autre rythme et ne doivent pas être subordonnés à l'urgence de la crise sanitaire.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à adopter cette résolution.

---

<sup>2</sup> Pour rappel, à l'échelle cantonale lors de la dernière décennie, à trois reprises au moins le peuple genevois s'est prononcé en faveur de la mobilité douce, d'abord dans le cadre de l'initiative 144 votée en 2011, ensuite en adoptant à 68% la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée en 2016 et enfin en plébiscitant à 83% l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres, adopté par la population suisse à 73%.